

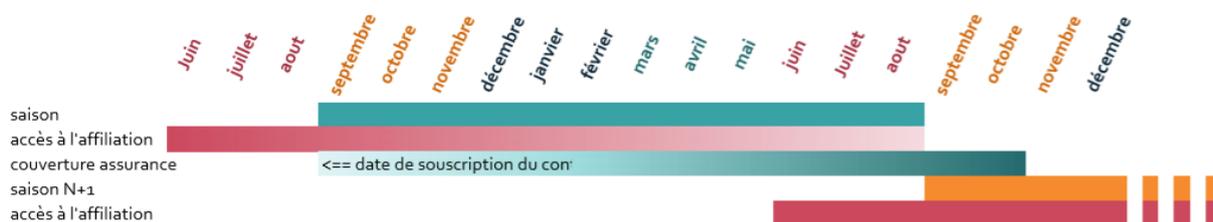
L'affiliation d'une structure est le premier engagement vis-à-vis du mouvement ; la démarche est désormais grandement facilitée par les accès rapides que permet [Affiligue](#).

L'affiliation est obligatoire et préalable à :

- L'enregistrement des adhérents,
- **La prise de licences sportives** : les sections sportives sont invitées à interroger « l'association-mère » pour connaître la date de dépôt de la demande d'affiliation,
- **La souscription de tout contrat d'assurance.**



**mais ne suffit pas** à apporter toutes les garanties aux membres de l'association, tant qu'ils ou elles ne sont pas nominativement enregistré-es en tant qu'adhérent-es.



## 1. Première affiliation

Lors de votre première connexion à [Affiligue](#), vous pouvez commencer votre demande d'affiliation en renseignant une brève présentation de votre structure ainsi que les coordonnées de son ou de sa représentant-e. **Votre demande d'affiliation sera transmise à la fédération départementale et présentée au Conseil d'administration, qui prendra notamment connaissance de vos statuts.**

## 2. Renouvellement d'une affiliation

Les démarches de renouvellement sont possibles en ligne, à partir des identifiants transmis au ou à la président-e et au ou à la trésorier-e de l'association. Sauf s'il y a eu des modifications dans la composition du bureau de l'association, ces codes restent identiques d'une année à l'autre.

Pour vous connecter, saisissez votre **identifiant** ;

**Si vous ne l'avez pas reçu, ou oublié, contactez :**

**Nelly Duchêne  
02 96 01 51 23.**

Lorsque vous êtes connecté-e, vous pouvez accéder à la **fiche de renseignements** pré-remplie. Après l'avoir **vérifiée** et **signée**, vous devez la transmettre à la Ligue de l'enseignement 22 – en ligne via Affiligue ou par courrier postal : Ligue de l'enseignement 22 – 89 boulevard Edouard Prigent – 22 000 Saint-Brieuc.

### 3. Gérer les adhérent-es

Dès lors que la fédération valide l'affiliation, vous pouvez enregistrer ou **renouveler les demandes d'adhésion de vos membres**, d'un simple clic pour les membres de la structure déjà enregistré-es, ou en créant une nouvelle fiche. Une fois la liste des adhérent-es établie, vous la transmettez numériquement à la Fédération.

Vous pouvez enregistrer de nouveaux membres tout au long de l'année selon ce même procédé.

Voir notre **TUTO AFFILIGUE**  
**GÉRER LES ADHÉSIONS**

### 4. Édition des cartes

Les cartes d'adhérent-es sont éditées à la Fédération (sauf si vous optez pour une impression par vos soins). Elles vous sont adressées avec la facture correspondante.

La ligue de l'enseignement 22 vous accompagne

**VOTRE CONTACT EN CAS DE BESOIN**

Nelly Duchêne 02 96 01 51 23